

ARGUMENTAIRE

La loi du 18 décembre 1989 dite **loi de Promotion et de protection de la santé de la famille et de l'enfant** a défini les objectifs et les missions de la PMI.

Depuis les lois de décentralisation, cette politique est désormais partagée entre l'État, les organismes d'assurance maladie et les Conseils généraux qui sont responsables des services départementaux de PMI. De par la loi de Santé publique de 2004, la PMI reste la seule compétence sanitaire décentralisée.

Dans chaque département, sous l'autorité du président du Conseil général, les élus, les administratifs et les professionnels de santé doivent, en conjuguant leurs compétences, définir en référence à un cadre national, une politique départementale de PMI et organiser un certain nombre d'activités concernant les futurs parents, les parents et leurs enfants ainsi que les jeunes. Ce n'est pas toujours simple lorsque les formations, les fonctions, les logiques et les contraintes spécifiques à chacun des acteurs sont si différentes. Discussions, voire tensions et divergences autour de la conception des missions et des pratiques en PMI apparaissent alors.

Ce colloque, en invitant des représentants de ces différents acteurs à s'exprimer sur des problématiques particulières liées à la prévention comme le secret professionnel, l'évaluation, l'organisation des services ou encore la notion de vulnérabilité, se fixe une ambition : créer les conditions d'un dialogue fécond permettant de croiser les points de vue, de mettre à jour les points de rencontre et de différences, ainsi que les médiations nécessaires. L'enjeu est de taille : favoriser par une réflexion sur nos places mutuelles, la clarification des spécificités, des prérogatives et des responsabilités de chacun pour une protection maternelle et infantile au service des familles et des enfants.

XXXIII^e COLLOQUE DU SYNDICAT NATIONAL DES MÉDECINS DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (SNMPMI)

www.snmpmi.org - contact@snmpmi.org

65/67, rue d'Amsterdam - 75008 PARIS
Tél. : 01 40 23 04 10 - Fax : 01 40 23 03 12

Vendredi 30 novembre 2007

Samedi 1^{er} décembre 2007

L'ÉLU, LE DIRECTEUR ET LE DOCTEUR

*La PMI
entre responsabilité professionnelle
et responsabilité politique*

PROGRAMME

Lieu du Colloque :

FACULTÉ DE MÉDECINE LARIBOISIÈRE

**10, avenue de Verdun - 75010 Paris
Tél. : 01 44 89 77 97 - Fax : 01 44 89 78 00**

Métro : Gare de l'Est

VENDREDI 30 NOVEMBRE 2007

8h30 — **Accueil des participants**

9h00 à 9h20 — **I - INTRODUCTION DU COLLOQUE**

*Les coprésidents du SNMPMI :
Dr Pierre SUESSER et Dr Christine BELLAS-CABANE*

II - LE CADRE DE LA DISCUSSION

Modérateur : Dr. Christine BELLAS-CABANE

9h20 à 10h00 — **① - Garantir les droits communs par rapport à la diversité de l'exercice des responsabilités décentralisées**

*Pr Antoine LAZARUS, Professeur de Santé publique et de Médecine sociale
Université Paris XIII*

10h00 à 10h15 — **Débat**

② - Les métiers et les fonctions

10h15 à 11h00 — **Les formations ou comment se construisent les cultures professionnelles ?**

Gilles DA COSTA, directeur de l'INET

11h00 à 11h15 — **Débat**

11h15 à 11h30 — **Pause**

11h30 à 12h15 — **Missions, prérogatives et contraintes de chacun des acteurs**

Maxence CORMIER, juriste

12h15 à 12h30 — **Étude de la perception d'élus au sujet d'un programme de Santé publique**

Mickaël CRIBAILLET, chargé de projet

12h30 - 13 h00 — **Débat**

13h - 14h15 : **Déjeuner**

III - REGARDS CROISÉS SUR LA PRÉVENTION

Modérateur : Dr. Pierre SUESSER

14h15 à 14h30 — **Vous avez dit prévention ?**

Dr Pierre SUESSER, pédiatre en PMI

14h30 à 15h30 — **Prévention et vulnérabilité : perception et pertinence du concept ?**

• *Point de vue d'un élu :*

Michel DINET, président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle.

• *Point de vue d'une professionnelle :*

Dr Yvette GAUTIER, médecin pédiatre en CAMSP et en PMI

15h30 à 16h15 — **Débat**

16h15 à 17h15 — **Prévention et secret professionnel**

• *Point de vue d'un directeur :*

*Mme Geneviève AVENARD ancienne directrice Solidarité famille,
Conseil général de Côte-d'or*

• *Point de vue du Conseil de l'Ordre:*

*Dr. Piernick CRESSARD, Vice-président de la section Ethique et
Déontologie,*

• *Point de vue d'un professionnel :*

Dr Bruno PERCEBOIS, pédiatre en PMI

17h15 à 17h45 — **Débat**

18h00 à 20h00 — **RÉUNION SYNDICALE**

SAMEDI 1^{er} DÉCEMBRE 2007

8h30 **Accueil des participants**

III - REGARDS CROISÉS SUR LA PRÉVENTION (suite)

Modérateur : Dr. Marie Claude LERBRET

9h00 à 10h30 : **Prévention et évaluation : quels outils pour quels objectifs ?**

TABLE RONDE :

• *Un élu : Jean-Luc CHAGNON, Vice-président du Conseil général du Nord*

• *Un directeur : Claude ROMEO, Directeur Enfance et Famille,
Conseil général de Seine St Denis*

• *Une professionnelle : Dr Marie-Christine COLOMBO,
médecin de santé publique responsable du service de PMI,
Meurthe-et-Moselle*

10h30 à 11h00 — **Débat**

11h00 à 11h15 — **Pause**

IV - UNE ORGANISATION AU SERVICE DES MISSIONS : LOGIQUES DE MÉTIERS, LOGIQUE DE TERRITOIRE

Modérateur : Dr. Marie-Emmanuelle SCHUMPP

11h15 à 12h45 : **TABLE RONDE**

• *Juriste : Maître Hélène MASSE-DESSEN*

• *Consultant : Damien CRU,
professeur associé à l'ISTIA d'Angers*

• *Professionnelle : Dr Corinne MAYER,
pédiatre de PMI*

• *Élu pressenti*

12h15 à 13h15 — **Débat**

13h15 à 14h30 : **Déjeuner**

V - DIALOGUER, SE CONFRONTER ET TRAVAILLER ENSEMBLE : AU PARI D'UNE RENCONTRE

Modérateur : Dr. Marie-Thérèse FRITZ

14h30 à 16h30 : **TABLE RONDE**

• *Léa Sand, Psychologue, Psychanalyste membre de l'Anapsy.PE,*

• *Anne PATAULT, Consultante, Catalys Conseil,*

• *Christine BELLAS-CABANE, Médecin de PMI,*

• *Élu pressenti*

16h30 — **CONCLUSION**

Dr Christine BELLAS-CABANE, co-présidente du SNMPMI

XXXIII^e COLLOQUE DU SNMPMI

FACULTÉ DE MÉDECINE LARIBOISIÈRE
10, AVENUE DE VERDUN
75010 Paris

30 novembre - 1^{er} décembre 2007

(REEMPLIR EN MAJUSCULES)

NOM _____

PRÉNOM _____

ADRESSE _____

QUALITÉ _____

Déclare m'inscrire au colloque

**L'ÉLU, LE DIRECTEUR
ET LE DOCTEUR**

*La PMI entre responsabilité professionnelle
et responsabilité politique*

Montant de l'inscription

- 50 € Inscription individuelle
 150 € Inscription professionnelle

Ci-joint le montant au nom du SNMPMI :

- Virement postal : CCP 621 483 F
 Chèque bancaire

Repas : nombreux restaurants à proximité

À renvoyer au SNMPMI
65/67, rue d'Amsterdam 75008 - PARIS
Tél. : 01 40 23 04 10

XXXIII^e COLLOQUE DU SNMPMI

FACULTÉ DE MÉDECINE LARIBOISIÈRE
10, AVENUE DE VERDUN
75010 Paris

30 novembre - 1^{er} décembre 2007

(REEMPLIR EN MAJUSCULES)

NOM _____

PRÉNOM _____

ADRESSE _____

QUALITÉ _____

Déclare m'inscrire au colloque

**L'ÉLU, LE DIRECTEUR
ET LE DOCTEUR**

*La PMI entre responsabilité professionnelle
et responsabilité politique*

Montant de l'inscription

- 50 € Inscription individuelle
 150 € Inscription professionnelle

Ci-joint le montant au nom du SNMPMI :

- Virement postal : CCP 621 483 F
 Chèque bancaire

Repas : nombreux restaurants à proximité

À renvoyer au SNMPMI
65/67, rue d'Amsterdam - 75008 PARIS
Tél. : 01 40 23 04 10